

GUIDE DU CADET

2016-2017



Escadron 921 Optimiste L'Ancienne Lorette

Identification : _____
(Grade, nom, prénom)

Niveau : _____ Section : _____

Numéro de téléphone : () _____ - _____

Table des matières

Introduction.....	3
Adresses pratiques	3
Emplacement de la majorité de nos activités:	3
Adresses Internet	3
Horaire d'un vendredi soir régulier	4
Déroulement d'une soirée d'instruction	5
Répartition des locaux d'instruction	6
Les officiers et instructeurs : leurs postes	7
Organigramme	
Les postes de sous-officiers supérieurs au 921	8
Procédure d'inscription à l'escadron	9
Les grades des Cadets de l'Air	10
Les grades des officiers	11
La voie hiérarchique	12
Le système de pointage	13
Les activités d'instruction obligatoires	14
Les activités optionnelles	15
Les tenues	17
Quelle tenue porter ?	18
Normes d'uniforme.....	19
Nœuds de cravate et laçage de bottes.....	20
Emplacement des badges sur l'uniforme	21
Manche gauche	21
Manche droite	22
Liste des pièces d'uniforme	23
Le pointage d'inspection	24
Règles et discipline	25
Mesures disciplinaires	27
Procédures d'évacuation	28
Questions / Réponses	30
Liste pour les survies	31
Les camps d'été	32

Introduction

Voici la huitième édition du Guide du Cadet. Cet outil a pour but de vous informer des différents standards et règlements qui régissent l'Escadron 921 L'Ancienne-Lorette. Ce document contient également des aide-mémoires très pratiques ainsi que la description des différentes activités que l'on y retrouve. Il a été écrit afin d'aider les nouveaux cadets à comprendre le fonctionnement de l'escadron.

Adresses pratiques

Emplacement de la majorité de nos activités:

Collège Champigny

1400 route de l'Aéroport
Québec (Québec)
Entrée : porte n° 3

Caserne du 921

1565 rue Turmel --- Porte no 3
L'Ancienne Lorette, Québec (Québec)

Téléphone escadron : (418) 654-9210 (répondeur)

Courriel du commandant: commandant@921.ca

Adresse courriel de l'escadron : escadron@921.ca
Pour motiver les absences

Pour écrire à l'escadron : Escadron 921 L'Ancienne-Lorette
C.P. 64062 Succ. St-Jacques
L'Ancienne-Lorette (Québec)
G2E 6B1

Adresses Internet

Ces sites peuvent être une source d'information pour plusieurs interrogations.

- a. Sites de L'escadron 921 L'Ancienne-Lorette
<http://www.921.ca> - **Messages de la semaine**
 - Calendrier
 - Photos
- b. Site officiel des cadets
<http://www.cadets.ca>
 - Beaucoup d'information générale
 - Documents
- c. **Facebook : Escadron 921 optimiste L'Ancienne-Lorette**

Horaire d'un vendredi soir régulier

18h05	Arrivée des sous-officiers en devoir et de l'officier en devoir	Ouverture des portes Vérification de sécurité des lieux et rencontre du personnel en devoir
18h15	Arrivée sous-officiers supérieurs et du personnel	Inspections des sgt et sgt/s et messages de l'état-major cadet
18h25 18h30	Arrivée des cadets	Les cadets signent le registre des présences situé à l'entrée. Ils s'assoient dans leur local de niveau.
18h30 18h40	Régie de niveau Messages de la semaine.	Messages généraux dans le local de niveau.
18h40 18h55	Inspections	Dans les locaux de niveaux respectifs ou aux alentours.
18h55	Déplacements	
19h00	Première période d'instruction	30 min
19h30	Déplacements	
19h35	Deuxième période d'instruction	30 min
20h05 20h20	Pause	Les SOD s'occupent de la discipline et du respect de l'horaire de la pause.
20h25	Troisième période d'instruction	30 min
20h35		Début de la parade du commandant, si applicable
20h55	Déplacements	
21h00	Préparation de la parade	
21h15	Parade de fin de soirée	Pratique de marche militaire en section
21h20	Entrée du personnel et parade	
21h40	Démantèlement de la parade et départ des cadets	
21h45 22h00	Réunion des sous-officiers supérieurs	Les SOD vérifient les locaux et complètent leur rapport Départ des sous-officiers supérieurs à 22h00
22h00	Réunion du personnel et départ des sous-officiers et des SOD	
22h15	Départ de l'état-major cadet	
23h00	Fin de la réunion du personnel	Vérification des locaux par les officiers de niveau

Déroulement d'une soirée d'instruction

1. Voici de façon générale la marche à suivre du début à la fin d'une soirée d'instruction :
 - a. À son arrivée, le cadet signe la feuille de présence et va porter ses effets personnels (manteau et notes de cours) dans son local de niveau.
 - b. Les commandants de section inspectent les sergents de leur section ; ceux-ci inspectent les caporaux de section.
 - c. Les cadets assistent à la régie de niveau avec leurs sous-officiers et officier de niveau.
 - d. À 18h40, les sous-officiers de niveaux inspectent leurs cadets dans les classes respectives et font la liste des pièces d'uniformes manquantes ou à échanger.
 - e. Première et deuxième période d'instruction (30 min. par période).
 - f. Pause de 15 minutes (il y aura une cantine où vous pourrez acheter liqueur, jus, chips, etc.).
 - g. Troisième période : Lors des parades du commandant, la troisième période y est réservée. Les parents sont invités à assister à toutes les parades du commandant en se présentant au gymnase (porte 7) à 20h30. C'est lors de ces parades que les remises officielles sont faites.
 - h. Après la parade de fin de soirée, les messages principaux sont annoncés et affichés. Avant de quitter, les cadets rangent leur local de cours.

Répartition des locaux d'instruction

NO DE LOCAL	NOM	EMPLACEMENT
152	Administration	Local permanent au 1 ^{er} étage
031	Approvisionnement et uniformes	Local permanent au RC
024	Grande cafétéria	Cafétéria à l'entrée porte 3 au RC
072	Gymnase	Terrain de parade et gymnase au RC
01	Local des officiers et du Commandant	Local près du TI/Cantine au RC
063	Local des niveaux 4	Classe à côté des tables de babyfoots au RC en face du corridor central
017	Local des niveaux 1	1 ^{ère} classe en entrant par la porte 3 en face des cases au RC
015	Local des niveaux 2	2 ^e classe en entrant par la porte 3 en face du corridor au RC
013	Local des niveaux 3	3 ^e classe en entrant par la porte 3 en face du corridor au RC
04	Local des sous-officiers	4 ^e classe en entrant par la porte 3 au fond du corridor près du Ti/Cantine au RC
056	Petite cafétéria	Cafétéria près des tables de babyfoot et du local des instructeurs et sous-officiers au RC
157	Salle de réunion du comité	Salon du personnel du Collège au 1 ^{er} étage à gauche près de l'admin
00	Local TI/Cantine	Local permanent au RC à côté du local des officiers

De façon générale, les cadets utilisent la porte no 3 pour accéder aux locaux de l'escadron.

Les officiers et instructeurs : leurs postes

1. Les cadets sont encadrés de façon permanente par un groupe de personnes que l'on nomme les officiers. Chaque officier joue un rôle différent dans l'organisation de l'escadron. Voici l'équipe d'officiers pour cette année:

Commandant :	Capt Caroline Blouin, CD
Commandant-adjoint :	Capt Johanne Fortin
Officier administration :	Capt Karine Boulet, CD
Adjoint à l'administration:	I/S Jade Ouellet
Responsable site web/photo :	I/C Karolanne Charest
Responsable syst. pointage :	Capt. Mathieu Groulx
Officier approvisionnement :	Adjum Richard Roger, CD
Officier d'entraînement :	I/C Charles-Étienne Gilbert
Officier art oratoire/improvisation:	Adjum Richard Roger, CD
Officier marche militaire :	Capt. Johanne Fortin
Officiers des sports :	Cpl Cédric Thellen
Officier duc d'Édimbourg :	Capt Caroline Blouin, CD
Officier de pilotage Sr :	Capt Denis Rousseau
Officiers de pilotage Jr :	I/C Jade Ouellet
Officiers de tir :	I/Spéc. Louis Déry Lt Benoit Arsenault
Officier de biathlon :	Capt Denis Rousseau, CD
Officier de musique :	I/S Elody Bernier
Officier de survie :	Capt Alexandre Raymond
Officier d'Instruction :	Capt Alexandre Raymond
Chef instructeur:	Cpl Cédric Thellen
Officier du niveau 1 :	Capt Johanne Fortin
Officier du niveau 2 :	Cpl Cédric Thellen
Officier du niveau 3 :	I/C Charles -Étienne Gilbert
Officier du niveau 4 :	Capt. Denis Rousseau, CD
Officier du niveau 5 :	Capt. Alexandre Raymond
Capitaine-Adjudant :	I/C Bernard Boulet
Officier de sécurité et log :	I/S Cédric Maltais
Officiers CGCUC :	Capt Karine Boulet,CD Capt Johanne Fortin
Officier de liaison du 35e:	Adjum Richard Roger,CD

Les postes de sous-officiers supérieurs au 921

1. D'année en année, les cadets se méritent des promotions et avec ces promotions correspondent généralement un poste et des responsabilités. Voici les principaux postes à l'escadron. Complétez le tableau en indiquant les numéros de téléphone.

- a. Cadet commandant : _____
- b. Adj-2 : _____
- c. Adj-2 : _____
- d. Adj-2 : _____

Indiquez qui occupe les postes ci-dessous

- e. Sous-officier senior de niveau : _____ ;
Téléphone : _____ ;
- f. Sous-officiers de niveau : _____ ;
Téléphone : _____ ;
- g. Officier de niveau : _____ ;
Téléphone : _____ ;

2. Lorsque les postes seront déterminés, vous pourrez inscrire le nom du responsable à côté de son poste.
3. Au cours de l'année, vous aurez à vous référer à un supérieur immédiat.
Le grade de mon supérieur immédiat : _____
Le nom de mon supérieur immédiat : _____
Son numéro de téléphone : _____
Son adresse courriel: _____

Procédure d'inscription à l'escadron

Pour s'assurer que votre arrivée à l'escadron se déroule sans problème, nous avons pensé à une liste des choses à faire. Vous devez donc passer par toutes les étapes inscrites ci-dessous et faire signer la personne responsable. Si vous ne savez pas où aller, n'ayez pas peur de demander de l'aide à un ami ou à un sous-officier.

	Ma signature	Personne responsable
Administration; J'ai remis mes documents		Capt Boulet
Approvisionnement (j'ai fait prendre mes mesures pour obtenir mon uniforme);		Adjum Roger
Je sais dans quelle section je suis;		
Je sais dans quel niveau je suis;		O. Niveau
Mon commandant de section et mon officier de niveau ont mon numéro de téléphone et mon adresse courriel;		O. Niveau
J'ai les numéros de téléphones et courriels de mon adjoint et commandant de section		Cmdt Section
Je connais l'emplacement de mon local de niveau, de l'administration et de l'approvisionnement		
J'ai reçu un cours sur comment faire mon uniforme;		Cmdt Section
Mes parents (tuteurs) et moi avons lu le guide et comprenons comment fonctionne le mouvement des cadets et l'escadron.		

Les grades des Cadets de l'Air

1. Voici les différents grades que l'on retrouve dans les cadets de l'air; tous les cadets doivent apprendre par cœur les grades suivants:

a. CADET (CDT)

b. CADET AVIATEUR DE 1^{re} CLASSE (LAC)
- (Leading Air Cadet)
- Une hélice



c. CAPORAL (CPL)
- Deux chevrons



d. CAPORAL DE SECTION (CPL/S)
- Deux chevrons et une couronne (Tudor)



e. SERGENT (SGT)
- Trois chevrons



f. SERGENT DE SECTION (SGT/S)
- Trois chevrons et une couronne (Tudor)



g. ADJUDANT DE 2^e CLASSE (ADJ2)
- Une couronne entourée de feuilles d'érable



h. ADJUDANT DE 1^{re} CLASSE (ADJ1)
- Les armoiries et la devise du Canada



**A MARI USQUE AD MARE
D'UN OCÉAN À L'AUTRE**

Les grades des officiers

1. Voici les différents grades d'officier :

a. ÉLÈVE-OFFICIER (ELOF)

- Une mince bande
- Officier subordonné



b. SOUS-LIEUTENANT (SLT)

- Une large bande
- Officier subalterne



c. LIEUTENANT (LT)

- Une mince bande et une large bande
- Officier subalterne



d. CAPITAINE (CAPT)

- Deux larges bandes
- Officier subalterne



e. MAJOR (MAJ)

- Une mince bande comprise entre deux larges bandes
- Officier supérieur



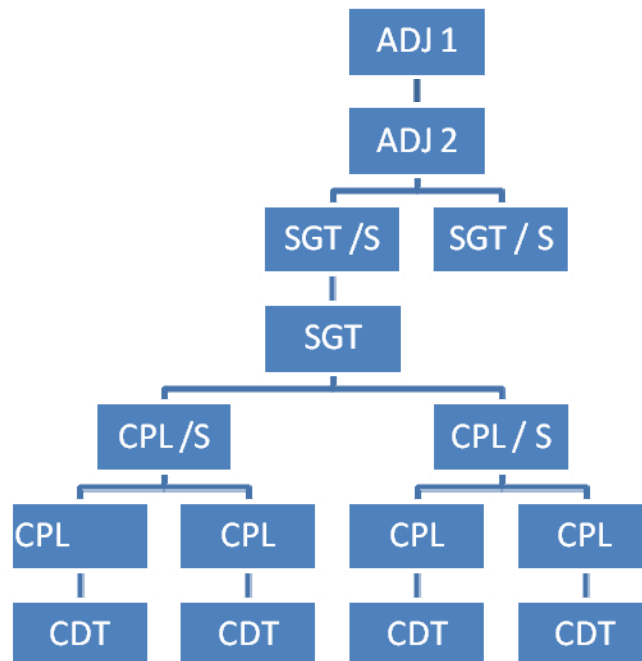
f. LIEUTENANT-COLONEL ET COLONEL

- Trois ou quatre larges bandes
- Officier supérieur



La voie hiérarchique

1. Tout au long de l'année, vous serez informé des heures, lieux et dates de toutes nos activités. Dans le cas où vous ne vous souviendriez plus de l'heure d'une activité, il est de votre responsabilité de poser la question à quelqu'un. Pour commencer, demandez aux cadets portant même grade que vous, s'ils ne connaissent pas la réponse, suivez la voie hiérarchique.
2. Par exemple, un cadet ira voir un caporal; si le caporal ne peut répondre, alors ce dernier posera la question à un caporal de section et ainsi de suite. En général la réponse est obtenue à la première intervention. Cela favorise une saine communication, évite de surcharger l'état-major cadet avec des questions pouvant être répondues par des sous-officiers subalternes et favorise la responsabilisation de tous.
3. Si vous ne respectez pas la voie hiérarchique, il est fort probable que la personne à qui vous posez la question ne vous réponde pas et vous réfère à votre supérieur immédiat.



Le système de pointage

1. Tout au long de l'année, tous les cadets accumuleront des points. Ces derniers serviront à comptabiliser le degré d'implication de chaque cadet aux diverses activités. Ces points serviront également à l'attribution de camps d'été et à certaines récompenses. Voici un résumé du système de pointage :
 - a. **Soirées d'entraînement** : Comptent pour 40 % du total annuel
0,5 points par absence motivée à l'avance
0 point si l'absence est non motivée.
 - b. **Inspection** : Toutes les inspections sont comptabilisées afin d'inscrire dans chaque dossier des cadets la moyenne de leurs inspections. Occasionnellement, les inspections seront faites par les officiers. Ces inspections compteront pour le double des points. L'ensemble des inspections comptent pour 13 % du total des points annuel.
 - c. **Activités obligatoires** : Survie automne et survie d'hiver, visite aéroport, planeur, journée de sport, tir de niveau, citoyenneté, marche militaire. Elles comptent pour 10 % du total annuel.

Pour les absences lors des activités obligatoires, le cadet devra fournir une lettre justificative signée de ses parents. Une absence motivée donne 50 % des points.

- d. **Activités optionnelles** : Les activités optionnelles permettent de cumuler jusqu'à 17 % des points annuels et sont alloués en fonction de la somme des plus hauts pointages pour chaque activité. Musique (10) - Biathlon (12) - Précision (8) – Improvisation et A.O. (5) - Survie (8) - Pilotage (10) – Tir (12)- Leadership des niveaux 5 (10) implication professionnelle et champs de vol (5).

Note : Les présences seront prises à toutes les activités. Les points seront donnés en fonction du pourcentage de participation du cadet. Chaque activité optionnelle donnant un maximum de points, tel qu'indiqué. Des rapports de comportement (positif ou négatif) peuvent s'appliquer aux activités optionnelles et affecter le pointage.

- e. **Les campagnes de financement** : Les points totaux proviennent des activités de financement (l'auto-cadet, bougie du carnaval, etc.). Les efforts et la présence des cadets aux diverses campagnes de financement sont récompensés par l'attribution de points, de tirage de prix spéciaux et de soirées animées à la fin de l'activité de financement. Le comité civil précisera la comptabilité de ces points. Maximum : 10 % des points annuels.
- f. **Discipline et leadership**: 10 % des points sont alloués par l'équipe des officiers et des sous-officiers deux fois par année (2 X 5 %).
- g. **Discrétionnaire** : 1 % des points annuels seront attribués par le commandant.
- h. **Rendement et rapport disciplinaire** : 2 % des points annuels pourront être attribués par les sous-officiers ou le personnel lors de bon coups. Les cadets du mois reçoivent 0,25 pts à chaque nomination. Un rapport verbal retranche 2 % et un rapport écrit entraîne une pénalité de 3 % des points annuels.

Les activités d'instruction obligatoires

Les activités suivantes sont obligatoires afin d'assurer la réussite de votre niveau d'instruction :

1. Survie automnale
2. Survie hivernale ou printanière
3. Vol de familiarisation en planeur (automne ou printemps)
4. Tir par niveau (cette activité a lieu un vendredi soir durant la soirée d'instruction)
5. Compétition sportive : Tous les cadets devront participer à au moins une compétition sportive dans laquelle l'escadron est représenté. Par exemple, l'une des compétitions de biathlon, les jeux des cadets (mars), l'une des compétitions de tir, le match de hockey inter-escadron (avril), etc.
6. Citoyenneté : Tous les cadets devront participer au minimum à l'une des activités suivantes : le festival Loretain, la vente du coquelicot, les activités de recrutement de l'escadron, tel que le maxi, l'une des activités du club Optimiste :
 - a. souper spaghetti (novembre),
 - b. pont payant (novembre/décembre (16 ans et plus)),
7. 75% des cours de marche militaire de son niveau donnés durant les soirées d'instruction du vendredi soir.
8. Activités de financement : Participation au blitz de vente de L'Auto Cadet et vendre un minimum de 45 billets.
9. Cérémonie de revue annuelle.

Les cadets devant s'absenter lors de l'une ou l'autre de ces activités devront motiver préalablement leur absence auprès de l'administration et de leur officier de niveau.

Chaque cas sera traité indépendamment, mais le fait de ne pas avoir participé à l'une ou l'autre de ces activités pourrait nécessiter la participation à une activité compensatoire, comme la participation à quelques périodes d'une activité optionnelle s'apparentant à l'activité obligatoire manquée. L'objectif est d'atteindre un certain niveau de connaissance garantissant la réussite du niveau d'instruction et le plein épanouissement des cadets.

Les activités optionnelles

Outre les vendredis soirs, l'Escadron offre de nombreuses activités se déroulant au cours de la semaine et les fins de semaine. Voici les activités que l'on vous propose :

- **Musique**

L'activité de musique se déroule sur toute la durée de l'année d'entraînement. Les jeunes y participant apprennent à jouer d'un instrument, percussion ou cuivre (trompette, tuba, etc.) et s'entraînent afin de participer à des compétitions entre unités de cadets. Les instruments sont fournis par l'Escadron. Les journées de pratique se déroulent généralement le dimanche après-midi.

- **Perfectionnement de la marche militaire (Drill de précision)**

Le groupe de perfectionnement de marche militaire a été créé afin de permettre aux cadets de perfectionner leurs mouvements de marche militaire tout en s'amusant. Ainsi les cadets bénéficient de cours privé par les sous-officiers afin de s'améliorer en marche militaire. Durant l'année, un groupe de précision peut être formé si les cadets le désirent. Ce groupe de cadets apprend des mouvements de marche militaire afin de créer des chorégraphies pour participer à des compétitions entre unités de cadets. Les pratiques ont généralement lieu la fin de semaine.

- **Pilotage senior**

L'activité de pilotage est destinée à tous les jeunes qui ont la passion des avions et qui veulent un jour devenir pilote. On permet à ceux qui ont l'âge requis, de participer aux examens de la Ligue afin d'être sélectionnés pour suivre le cours de pilote de planeur ou d'avion motorisé qui donne accès au brevet de pilote de Transport Canada. Il est préférable d'avoir suivi le cours de pilotage junior avant, mais non obligatoire. Cette activité se déroule du mois d'octobre jusqu'au début du mois de février. La formation est donnée un soir de semaine.

- **Pilotage junior**

L'activité de pilotage junior est destinée aux cadets des niveaux 1 et 2 qui aspirent à obtenir leur bourse de pilotage planeur ou motorisé et à ceux qui s'intéressent au vol en simulateur. Cette activité se déroule du mois d'octobre au mois de décembre et du mois de mars à celui de mai. La formation est donnée un soir de semaine.

- **Improvisation et Art oratoire**

Cette activité est offerte à tous les jeunes qui veulent s'améliorer et apprendre de nouvelles techniques pour bien s'exprimer en public. Au cours de l'année, les participants apprendront à rédiger des exposés bien structurés et apprendront également à préparer des discours impromptus. Il y a également des compétitions (régionale et provinciale) auxquelles l'un des cadets de l'Escadron pourra participer. L'activité a lieu un soir de semaine ou la fin de semaine selon la disponibilité de la majorité des cadets désirant y participer et ce du mois d'octobre au mois de mars.

- **Tir**
Le groupe de tir regroupe les meilleurs tireurs de l'Escadron. Après des qualifications, les meilleurs cadets sont retenus pour participer à la compétition de tir. Les cadets apprendront au cours de l'année les techniques pour bien tirer. Ils utiliseront des carabines à air comprimé qui sont fournies par l'Escadron. Le groupe de tir s'entraîne normalement le samedi, mais les compétitions ont souvent lieu durant toute la fin de semaine à l'extérieur.

- **Survie**
Le groupe de survie rassemble les jeunes intéressés à se perfectionner en ce qui concerne le domaine de la survie en forêt (comment survivre). C'est une activité complémentaire aux fins de semaines de survie de l'Escadron. Nous apprenons les techniques d'abris, de feux, les sept (7) ennemies de la survie, carte et boussole et d'autres techniques plus avancées pour les vrais mordus... Une fin de semaine de survie réservée uniquement aux membres du groupe est même prévue. Avec des instructeurs cadets compétents et des officiers motivés qui supervisent, il ne manque que vous. Mordu de plein air et de camping, voilà l'activité pour vous.

- **Biathlon**
Pendant la période d'entraînement, les jeunes suivent un entraînement intensif en ski de fond ainsi qu'en tir (carabine .22) pour se préparer aux compétitions. Cette activité s'adresse aux cadets en bonne forme physique et qui ont le goût de relever des défis. L'activité a lieu durant la fin de semaine de novembre à mars.

- **Duc d'Édimbourg**
Cette activité s'adresse aux cadets de niveau 3 et plus. Le cadet inscrit à cette activité doit, pour se voir mériter une médaille (bronze, argent ou or), remplir quatre conditions :
 - Accumuler un certain nombre d'heures de bénévolat.
 - Accumuler un certain nombre d'heures de sport.
 - Participer à une activité durant une période donnée (musique, hockey).
 - Participer à une expédition en forêt.

- **Sports**
Ce groupe de cadets s'entraîne afin de représenter l'Escadron lors des Jeux des Cadets qui se déroulent au début mars. (Volleyball, Kin-ball, soccer sur neige, etc.). Les pratiques auront lieu durant les vendredi soir, mais aussi quelques entraînements pourraient avoir lieu durant quelques fin de semaine de novembre à février.

Les tenues

1. Voici les différentes tenues que vous devrez porter :

a. **Tenue de cérémonie (C-1)**

- Calot, chemise avec cravate, vareuse avec ceinture, pantalon avec ceinture, bottes et bas de laine, plaquette d'identification.
- Médailles portées sur la vareuse.
- Gants blancs et ceinture blanche (sous-officiers autorisés seulement).

b. **Tenue courante pour les sous-officiers (C-2)**

- Calot, chemise avec cravate, vareuse avec ceinture, pantalon avec ceinture, bottes et bas de laine, plaquette d'identification.
- Rubans portés sur la vareuse (aucune médaille).
- Lorsque la vareuse est enlevée (C-2A), les rubans et les ailes de pilotage en métal sont portés sur la chemise.

c. **Tenue d'été / tenue courante pour les cadets(C-4)**

- Calot, chandail à manches courtes, vareuse avec ceinture, pantalon avec ceinture, bottes et bas de laine, plaquette d'identification.
- Rubans portés sur la vareuse (aucune médaille).
- Lorsque la vareuse est enlevée (C-4A), rien ne doit être porté sur le chandail à manches courtes.

2. Les médailles, les boutons de tir et de biathlon sont portés uniquement sur la vareuse. Si la vareuse est enlevée, le ruban est porté sur la chemise uniquement.

3. Les gants blancs et les ceintures blanches sont portés pour les postes suivants :

- a. Cadet-commandant.
- b. Cadet-commandant-adjoint.
- c. Adjudant-maître.
- d. La garde des drapeaux.
- e. Les commandants de section.

Quelle tenue porter ?

1. Lors des parades du commandant et autres parades spéciales (l'Armistice, cérémonial, etc.), tous les cadets doivent porter la tenue C-1 (tenue de cérémonie).
2. Les instructeurs et les cadets ayant un grade équivalent ou supérieur à sergent portent la tenue C-2 lors des soirées d'instructions. Les autres cadets portent la tenue C-4.
3. Seul le commandant peut donner l'autorisation au cadet-commandant de retirer les vareuses lors des activités.
4. Il est important de porter la bonne tenue, car des points vous seront enlevés si vous portez la mauvaise.
5. Le port du manteau avec doublure est permis durant la saison hivernale. Le port du polar ou du manteau sans doublure est permis avec le consentement du commandant.
6. Lorsque vous portez un manteau civil avec l'uniforme (dans le cas où vous n'auriez pas reçu le manteau), vous devez enlever votre calot.
7. Toutes les pièces d'uniforme doivent être portées selon les standards, le manteau doit être attaché lorsque porté.

Note : **Vous devez inscrire votre nom sur les étiquettes de chacune des pièces de votre uniforme.** Lors des inspections, les points attribués à une pièce d'uniforme seront soustraits si votre nom n'y est pas inscrit.

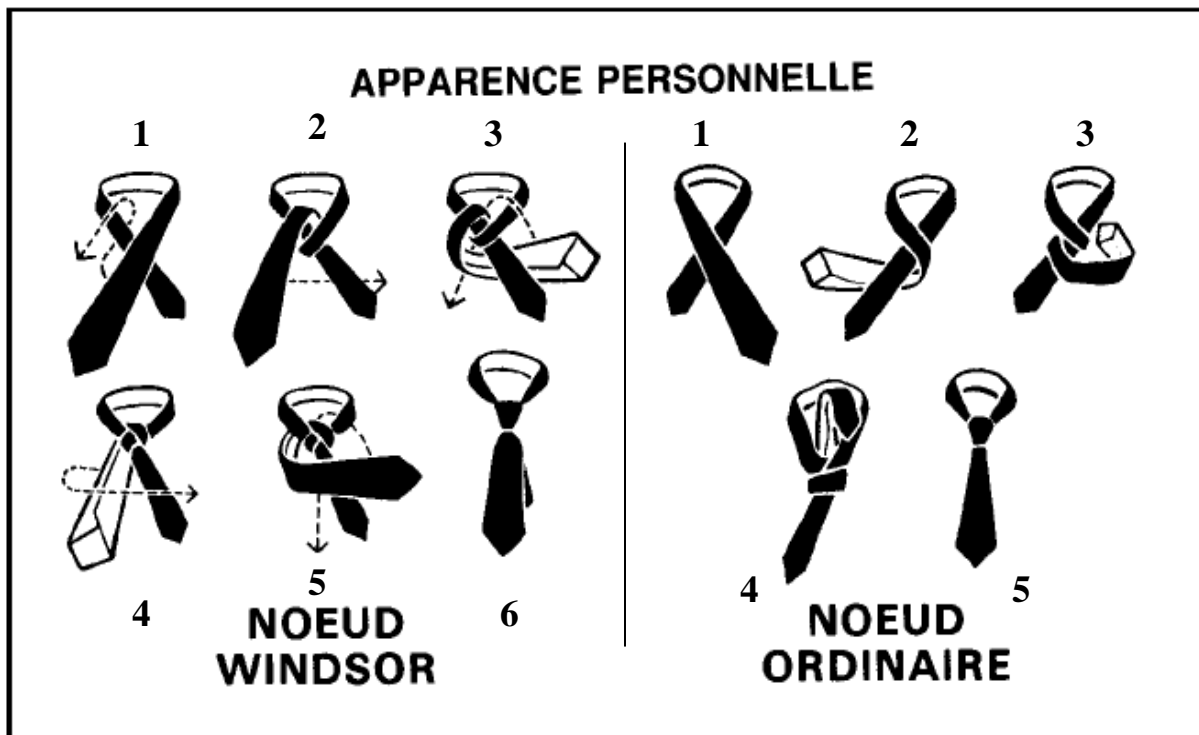
Normes d'uniforme

Pour avoir le plus de points possibles à votre inspection, les petits trucs suivants peuvent vous aider :

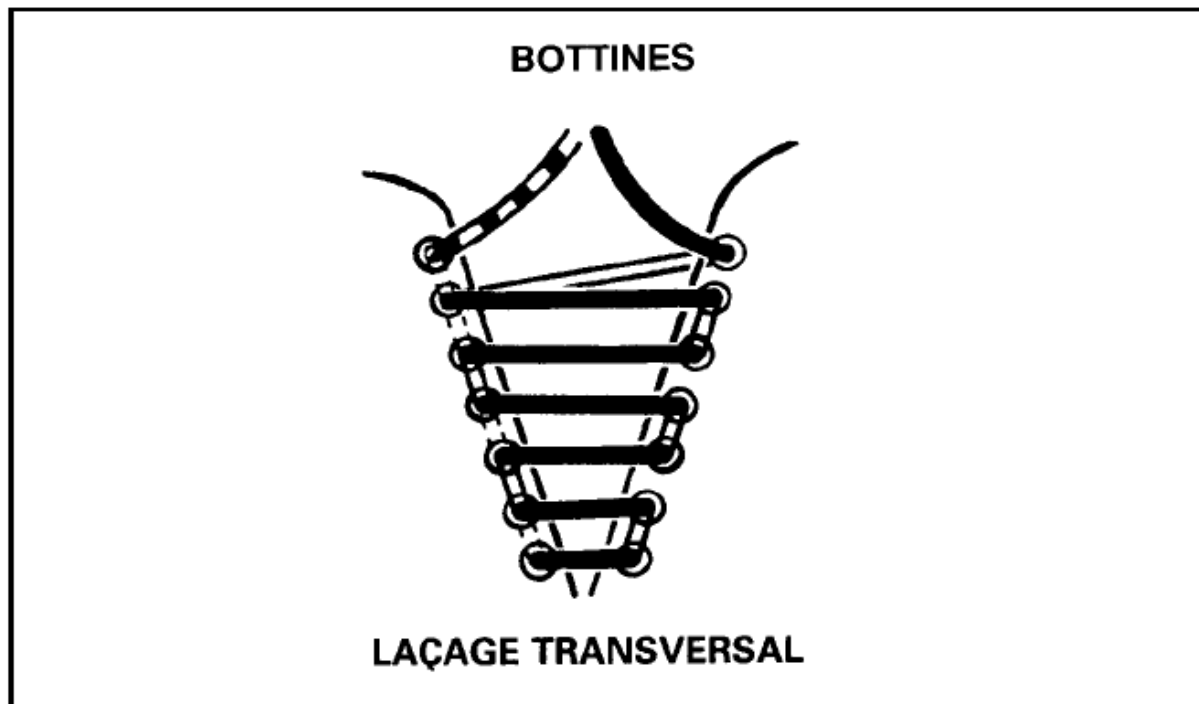
- a. Le calot doit être propre, sans poussière ou tache, l'insigne métallique ou en tissu se porte du côté gauche et elle doit être centrée. Les deux oiseaux sur le devant doivent voler droit.
- b. Le chandail à manches courtes et la chemise doivent être propres et sans poussière. Les seuls plis doivent être sur les manches, partant de la couture au centre jusqu'au bout de la manche. La plaquette d'identification « name-tag » se porte au-dessus de la poche droite de la chemise ou de la vareuse, centrée avec le bouton de la poche.
- c. Le nœud de cravate doit être le double Windsor.
- d. La vareuse doit être propre et sans poussière; les insignes doivent être placées aux bons endroits, la ceinture centrée, tous les boutons attachés, sauf le dernier au collet. La vareuse ne doit pas avoir de plis.
- e. Le pantalon doit être propre, sans poussière. Les plis avant partent du bas du pantalon et montent jusqu'à la première ganse partant de la fermeture éclair. Les plis arrières partent du bas et montent jusqu'à la ganse centrale arrière.
- f. Le port des bas de laine est obligatoire. Si vous souffrez d'allergie ou de démangeaisons, vous pouvez porter des bas de coton sous vos bas de laine.
- g. Les bottes doivent être lacées en escalier et non croisées.
- h. Les bottes doivent être cirées avec de la cire en pâte noire de marque *Kiwi* et avec un linge pour cirer de marque *Kiwi*. Les deux bottes doivent être cirées uniformément sur tous les côtés jusqu'à ce qu'elles brillent (pour les nouveaux cadets la brillance des bottes peut prendre plus de temps, mais l'important c'est qu'à chaque semaine le cadet travaille sur ses bottes et qu'on constate une amélioration constante). De plus, le côté de la semelle de la botte doit être noirci.
- i. Pour ne pas abîmer votre uniforme en le repassant, utiliser un linge humide par-dessus votre pièce d'uniforme.
- j. Pour enlever les poussières sur votre uniforme, procurez-vous une brosse collante.
- k. Les épaulettes de grade se portent sur la chemise et le manteau seulement.

Nœuds de cravate et laçage de bottes

Voici deux types de nœuds de cravate. Les cadets doivent porter le nœud Windsor. Le schéma du nœud ordinaire n'est présenté que pour votre connaissance personnelle.

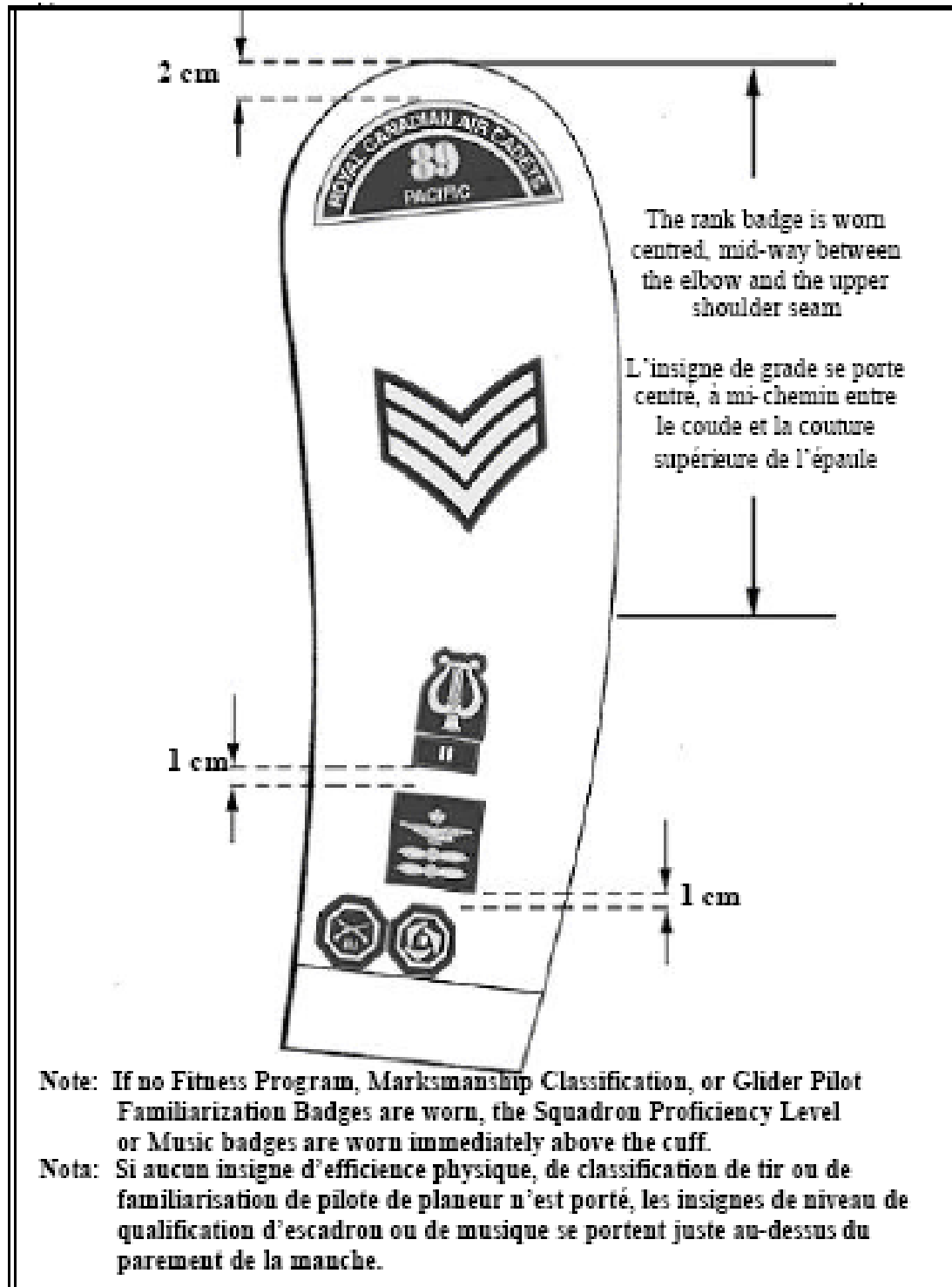


Voici comment lacer les bottes de cadets :



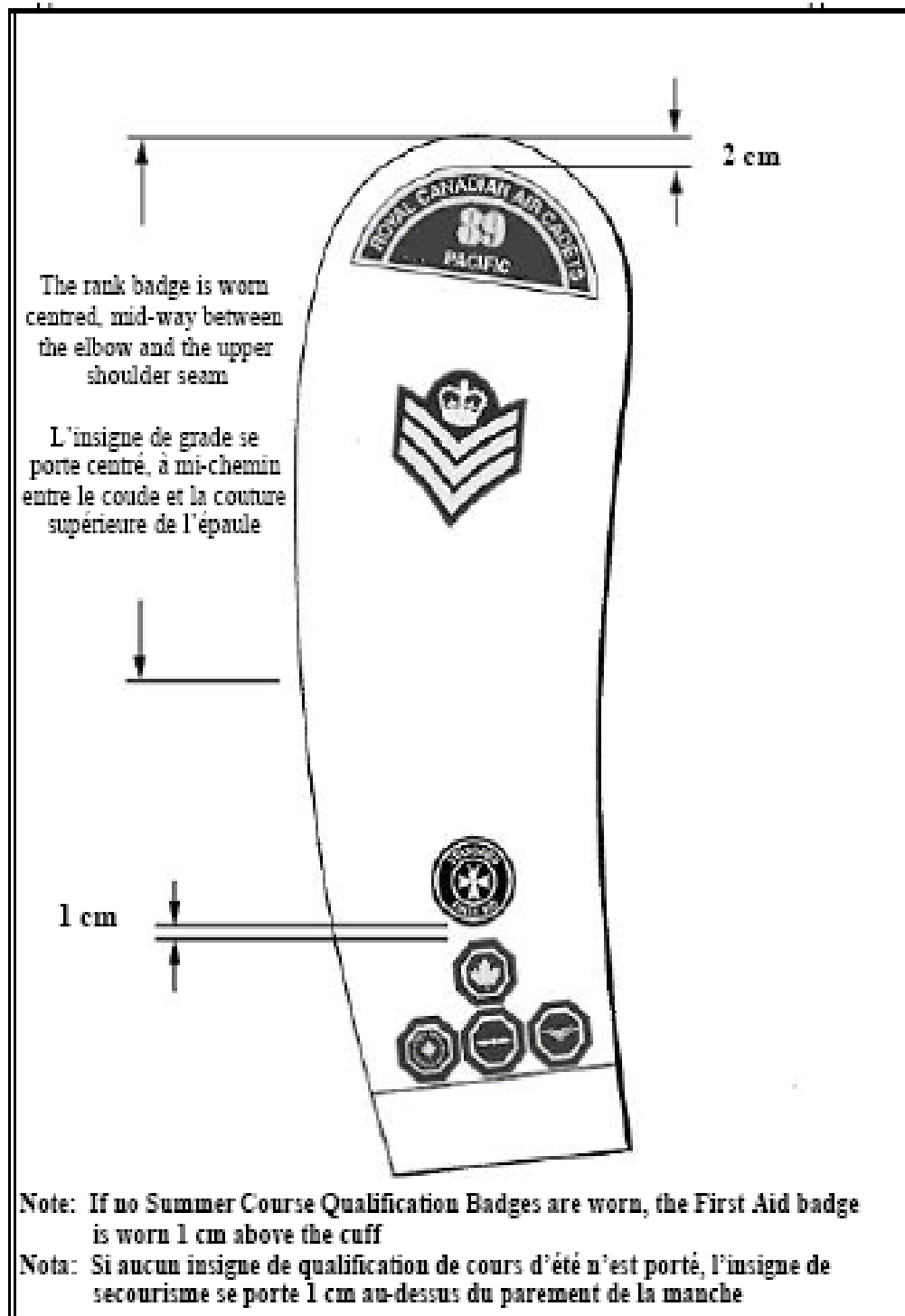
Emplacement des badges sur l'uniforme

Manche gauche



Left Sleeve (other than Warrant Officers)
Manche gauche (autre que les Adjudants)

Manche droite



Right Sleeve (other than Warrant Officers)

Manche droite (autre que les Adjudants)

Liste des pièces d'uniforme

Voici une liste de toutes les pièces d'uniforme. En cochant dans la colonne de droite, vous pouvez vous assurer de ne rien oublier et de bien commencer votre année dans les cadets.

Item	X	Valeur des pièces
Calot (képi)		26 \$
Vareuse (veston)		62 \$
Ceinture de vareuse		7 \$
Cravate		6 \$
Chemise de parade		21 \$
Chandail à manches courtes		6 \$
Ceinture		8 \$
Pantalons		37 \$
Bas de laine		7 \$
Bottes		143 \$
Gants		10 \$
Manteau d'hiver avec polar	(si disponible)	166 \$
Tuque		5 \$
Plaquette d'identification (Name-tag)		
J'ai identifié mes pièces d'uniformes avec mon nom.		

Le cadet est responsable de son uniforme, celui-ci est prêté et doit être entretenu, lavé et rapporté propre au départ du cadet ou lors d'échange. La perte de pièces entraînera un rapport écrit donc un impact sur le pointage. Lorsque vous perdez une pièce, voyez aussi ce qu'il en coûte à l'escadron pour la remplacer.

Le pointage d'inspection

À moins d'indication contraire par les officiers, les cadets se présentent en uniforme à toutes les soirées d'entraînement (instruction des vendredis soirs). L'uniforme doit toujours rencontrer les normes de l'Escadron. Voici les points (pour un total sur 15 points) sur lesquels seront notés les cadets :

Calot (1) : 0,5 point pour la poussière et la propreté; et
0,5 point pour la position du calot.

Cheveux garçons (2) : 1 point pour la longueur à la nuque (Les cheveux ne doivent pas toucher le col de la vareuse) 1 point pour le tour d'oreille (Les cheveux ne doivent pas toucher ou les oreilles)

Cheveux filles (2) : Si les cheveux sont courts et qu'ils ne peuvent pas être attachés, ils ne doivent pas dépasser le bas du col de la vareuse. 2 points
Si les cheveux sont longs, ils doivent être attachés en chignon avec un filet à cheveux et bien lissés avec du gel ou du fixatif.
1 point si bien lissés 1 point si le chignon est bien fait.

Vareuse (2) : 0,5 point pour la poussière
1,0 point pour la propreté
0,5 point pour les poches et la ceinture

Insignes (1) : 0,5 point pour la bonne position et la couture
0,5 point si les badges sont à jour

Pantalons (2) : 0,5 point pour la poussière et propreté
1,0 point pour les plis
0,5 point pour la longueur (Le bas de pantalon doit arriver à la 3^e rangée de lacet de la botte, à partir du bas).

Bottes (3) : 1,5 point pour l'uniformité de la brillance
0,5 point si bien lacées
0,5 point pour la propreté (poussière, saleté)
0,5 point si le cadet porte ses bas de laine.

Chemise - chandail (2) : 1 point pour les plis sur les manches
1 point si la chemise est bien repassée
1 point pour la cravate bien faite et bien placée

Ceintures (1) : 0,5 point par ceinture présente (vareuse et pantalons) et bien portée.

Autre (1) : Un point peut être accordé pour avoir le guide du cadet lorsque demandé ou pour une vérification de l'identification d'une pièce d'uniforme. Il doit être signé par un parent.

Règles et discipline

1. En joignant le mouvement des cadets de l'air, vous devez respecter des règles sous peine de mesures disciplinaires. Les cadets s'engagent à :
 - a. Respecter leur entourage, leur environnement et les biens d'autrui.
 - b. Ne pas vendre, consommer et/ou distribuer d'alcool, de drogue, de stupéfiants, de produits du tabac ou de matériel pornographique et à ne pas prendre part à des jeux d'argent.
 - c. Ne pas consommer de médicaments prescrits et/ou non prescrits pour des motifs étrangers à leur condition médicale réelle.
 - d. Ne pas commettre de vols et à ne pas emprunter les biens d'autrui sans y avoir été autorisé par le propriétaire des biens en question.
 - e. Ne pas avoir de relations personnelles avec une personne en position d'autorité au sein de l'escadron.
 - f. Ne pas vendre ou endommager de biens appartenant au Ministère de la Défense nationale, au Gouvernement du Canada au Collège ou à l'Escadron.
 - g. Respecter les politiques relatives aux relations personnelles et au harcèlement.
 - h. Prendre soin de tous les articles de tenue et de tout le matériel de l'escadron mis à sa disposition et à les utiliser de façon responsable.
 - i. Respecter ses pairs et ses supérieurs et à ne pas tenir de propos désobligeants à l'égard de l'ethnie, la religion, la couleur, la race, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, la situation familiale ou la déficience de qui que ce soit.
 - j. Être loyal, honnête, courageux, diligent, juste et responsable.
 - k. Signaler aux autorités tout manquement aux présentes règles dont il pourrait avoir connaissance.
 - l. Maintenir une apparence corporelle reflétant l'image des cadets.
 - m. Observer les ordres, directives et consignes émis par des personnes en situation d'autorité.
 - n. Ne rien faire qui puisse mettre en péril la sécurité des autres cadets ou du personnel qui les entourent.

2. D'autres règles sont également applicables aux cadets :

- a. Il est interdit de mâcher de la gomme lors des activités de cadets.
- b. Lorsqu'un cadet mange ou boit, il doit enlever son képi.
- c. Les zones de salut sont le gymnase et les bureaux des officiers. On barre les bras et fait un salut verbal dans les zones de non salut.
- d. Pour entrer dans un bureau ou une salle de classe où il y a un officier ou un instructeur (IC ou sous-officiers) qui donne un cours, vous devez :
 1. vous placer au garde-à-vous;
 2. saluer;
 3. demander la permission d'entrer ou de poser une question;
 4. avant de partir, il faut saluer.
- e. Le port et l'utilisation d'appareils électroniques tels que cellulaire, MP3 iPod, PSP, etc. sont **strictement interdits** à tous les cadets pendant les activités.
- f. Tous les cadets se rendant aux activités avec leur propre véhicule ne pourront le réutiliser qu'à la fin de l'activité. Toute autre utilisation du véhicule **ne sera pas autorisée**.
- g. Si l'on vous demande d'apporter un lunch lors d'une journée d'activité, vous devez l'apporter, car **aucune sortie** ne sera autorisée pour aller chercher un repas au restaurant.
- h. Il est obligatoire de marcher militairement dans tous les corridors et gymnases lors des soirées d'instruction et les soirées de sport à l'Escadron. On barre les bras en permanence dans les escaliers.

Tous les cadets doivent adopter un langage soigné et le vouvoiement est de rigueur **en tout temps**.

- a. Lors d'activités nécessitant le port de vêtements civils, les cadets doivent porter des vêtements appropriés. Le chandail doit recouvrir les épaules et le ventre et aucun message vulgaire ne sera toléré.
- b. Aucun flânage ou attroupement de cadets ne sera permis devant les bureaux de l'Escadron. On ne s'y rend que pour affaire. Il est défendu de flâner en uniforme sur les rues et endroits publics.
- i. Il est interdit de faire de l' « auto-stop » en uniforme.

Mesures disciplinaires

Lorsqu'un écart de comportement est observé chez un cadet, un sous-officier supérieur ou un membre du personnel le note dans une fiche de comportement rouge. Cette fiche ne pénalise pas le cadet, mais ne sert qu'à informer son officier de niveau de la situation. Après un certain nombre de fiches de même nature (normalement 3) ou selon la gravité de l'écart de conduite, un rapport verbal ou écrit sera également remis. L'OAIC 15-22 est la référence appliquée lors d'écarts de conduite.

Par ailleurs, les bons coups des cadets sont rapportés par un sous-officier supérieur dans une fiche de comportement verte. Cette dernière pourra s'accompagner d'un rapport de bon évènement si la nature de l'évènement le demande. Ce dernier sera rempli par un membre du personnel.

En plus des fiches de comportement, il existe deux types de rapport :

a. **La mise en garde verbale enregistrée –**

Ce rapport est un avertissement. Il est conservé dans le dossier du cadet pour une durée de six (6) mois, s'il n'y a pas de récurrence. Si le cadet accumule trois rapports de même nature, le troisième sera un rapport écrit.

b. **Le rapport écrit –**

Ce rapport est donné dans des cas graves d'indiscipline ou de récurrence. Le rapport écrit est conservé au dossier pour une durée d'un (1) an. S'il n'y a pas de récurrence, il sera retiré du dossier avec l'approbation du commandant. Avoir un tel rapport dans votre dossier peut vous empêcher d'obtenir une promotion, de participer à des activités, d'obtenir un camp d'été, peut mener à une suspension temporaire ou permanente du mouvement.

2. La mise en garde verbale enregistrée peut être donnée par les sous-officiers supérieurs (sergent et plus), de même que par les officiers et instructeurs civils. Seuls les officiers peuvent donner un rapport écrit.
3. Une mesure corrective (conséquence (OAIC 15-22)) est toujours donnée lors de la rédaction d'un rapport. Elle aura en lien avec le comportement réprimé.

Procédures d'évacuation

1. Lors d'un incendie ou d'une catastrophe :
 - a. Avertissez les personnes qui vous entourent en criant trois fois « Au feu ! » D'un même temps, déclenchez un avertisseur manuel d'incendie.
 - b. Quittez les lieux et dirigez-vous au point de rassemblement à l'extérieur, situé entre les paniers de basketball, près de la porte n° 3.
 - c. Restez calme : ne paniquez pas.
 - d. Conformez-vous aux directives de l'équipe des mesures d'urgence.
 - e. Important :
 - Lorsqu'on tente de maîtriser un début d'incendie au moyen d'extincteurs portatifs, il faut se placer entre le feu et une sortie.
 - L'utilisation de boyaux d'incendie ne doit être confiée qu'aux pompiers.
2. Personne ne doit demeurer dans les entrées, sur les trottoirs de l'édifice, ni dans l'accès conduisant au stationnement afin que l'édifice soit entièrement dégagé; ceci facilitera le travail du service des incendies et de la Sûreté municipale. Tous les occupants seront priés de se former dans la zone désignée.
3. Le rôle de l'instructeur qui donne un cours au moment d'une alerte de feu est d'amener ses cadets au point de rassemblement à l'extérieur. Il doit également s'assurer que tous les cadets de son groupe sont sortis. À l'extérieur, les cadets se forment en section et il y a immédiatement prise des présences par les commandants de section qui se rapportent immédiatement au cadet-commandant.
4. Le rôle du cadet, lors d'une alerte de feu, est d'évacuer l'édifice sans courir, de rester calme, de se rendre au point de rassemblement, de se former dans sa section et de garder le silence.

Les activités pour l'année 2016-2017 (Calendrier de base)

Mois	Activités
Septembre	<ul style="list-style-type: none"> - Reprise des activités régulières - Formation sous-officiers et de promotions - Parade changement de commandant - Vol en planeur - Blitz de Loto-cadet- Obligatoire (1 sur 2)
Octobre	<ul style="list-style-type: none"> - Blitz de Loto-cadet- Obligatoire (1 sur 2) - Survie d'automne -----Obligatoire - Parade des promotions - Soirée halloween - Ateliers pour les niveau 5
Novembre	<ul style="list-style-type: none"> - Clinique musicale (formation régionale) - Visite de l'aéroport-- Obligatoire - Coquelicots - Souper spaghetti - Parade de la promesse des cadets
Décembre	<ul style="list-style-type: none"> - Photos officielles et rencontre mi-annuelle - Emballage maxi - Party Noël et souper régimentaire
Janvier	<ul style="list-style-type: none"> - Visite d'instruction - Parade zélée - Survie hivernale-----Obligatoire
Février	<ul style="list-style-type: none"> - Compétition de Biathlon régionale - Examens pilotage et visite échange - Remise à niveau (formation sur les uniformes, révision de drill, régie de section) - Demande de camps par quota - Jeux des cadets (Olympiade régionale : volley, kinball, etc.)
Mars	<ul style="list-style-type: none"> - Activité spéciale - le relais - Compétition biathlon provinciale et nationale - Finale locale d'art oratoire - Finale marche militaire - Activité de sports-hockey (cadets et officiers)
Avril	<ul style="list-style-type: none"> - Vol en avion des niveaux 4 - Compétition tir provincial - Activité groupe de survie
Mai	<ul style="list-style-type: none"> - Gala 921 (spectacle amateur) - Cérémonial (Parade finale- fin des activités régulières) - Planeur
Juin	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion d'information sur les camps d'été - Voyage de fin d'année (récompense)
Juillet	<ul style="list-style-type: none"> - Camps d'été (optionnel)
Août	<ul style="list-style-type: none"> - Camps d'été (optionnel) - Formation des sous-officiers (préparation du retour) - Festival Lorettain

La tenue de ces activités est sujette à changements. Il est important de consulter le site Internet pour en savoir plus.

Questions / Réponses

Q : Il faut avoir quel âge pour être cadet?

R : Le mouvement des cadets s'adresse aux jeunes de 12 à 18 ans.

Q : Si je suis absent à une activité que dois-je faire?

R : Il faut envoyer un courriel à l'adresse indiquée au début de ce guide ou appeler pour laisser un message sur la boîte vocale (voir début de ce guide) de l'escadron pour motiver une absence.

Q : À combien d'activités optionnelles puis-je participer?

R : Nous recommandons que chaque cadet participe à au moins une activité optionnelle, mais ne devrait pas participer à plus de trois activités.

Q : Comment puis-je obtenir les informations qui me manquent?

R : 1- Aller voir sur le site Internet de l'escadron.

2- Écouter les messages sur la boîte vocale de l'escadron.

3- Contacter votre supérieur immédiat ou votre commandant de section par téléphone ou courriel.

4- Les messages de la semaine sont également communiqués par courriel.

Q : Si une pièce de mon uniforme est trop petite, que dois-je faire?

R : Vérifier avec votre officier de niveau pour obtenir autorisation de changement et la procédure.

Q : Si j'arrive en retard et qu'il n'y a plus les feuilles de présences à l'entrée, que dois-je faire?

R : Vous devez vous présenter à **l'administration** afin de nous aviser de votre arrivée.

Q : Si j'ai un ami qui est intéressé par le mouvement, est-ce que je peux l'inviter à venir à une soirée de cadet?

R : Oui. À son arrivée, il devra signer la feuille de présences et aviser l'officier d'administration qu'il est intéressé par le mouvement. S'il est vraiment intéressé, il peut aussi s'inscrire le soir même.

Q. Quel matériel ai-je besoin le vendredi soir?(obligatoire)

R. Mon uniforme ou civil avec le chandail à manches courtes (bleu), si pas encore d'uniforme, papier crayon, cartable ou cahier, guide du cadet (signé).

Liste pour les survies et autres sorties de fin de semaine

LISTE D'ÉQUIPEMENT INDIVIDUEL OBLIGATOIRE	COCHER SI PRÉSENT
1- CARTE ASSURANCE MALADIE **OBLIGATOIRE**	
2- SAC DE COUCHAGE (peut être fourni -voir instruction particulière)	
3 TAPIS DE SOL (peut être fourni -voir instruction particulière)	
4 GAMELLE OU ÉQUIVALENT	
5- BOTTES CHAUDES ET IMPERMÉABLES	
6- ESPADRILLES	
7- 2 PAIRES DE BAS (COTON OU AUTRE)	
8- 3 PAIRES BAS DE LAINES	
9- 2 PANTALONS (JOGGING OU AUTRE—PAS DE JEANS)	
10- CALEÇON (Sous-vêtements d'hiver)	
11- 3 CHANDAILS À MANCHES COURTES (CIVILS)	
12- 2 CHANDAILS CHAUDS (DE LAINE OU COTON OUATÉ)	
13- 3 À 4 SOUS-VÊTEMENTS	
14- HABIT DE NEIGE (Manteau et pantalon)	
15- UNE PAIRE DE GANTS OU MITAINE	
14- UNE TUQUE (hiver)	
16- NÉCESSAIRE DE TOILETTE (savon, brosse à dents, etc...)	
17- SERVIETTE ET DÉBARBOUILLETTE (UNE CHAQUE)	
18- **FILLES (SI NÉCESSAIRE) SERVIETTES SANITAIRES	
19- GOURDE D'EAU <u>OBLIGATOIRE</u>	

ÉQUIPEMENT OPTIONNEL:

1- LAMPE DE POCHE

2- COUTEAU DE POCHE avec cran de sécurité (La longueur de la lame ne doit pas dépasser trois (3) pouces). **Il est autorisé pour les niveaux 3 et plus seulement (survie seulement)**

3- LUNETTES DE SOLEIL et CRÈME SOLAIRE

INTERDITS :

- MONTRE (Autorisée-requise pour les niv. 5), NOURRITURE (survie), APPAREILS ÉLECTRONIQUES...

Les camps d'été

Tous les cadets / cadettes ont la possibilité de participer à des camps d'été de formation. Pour avoir le droit de participer à l'un des camps, le cadet doit répondre aux conditions de sélection. Voici les différents cours :

COURS		DURÉE	
VISITE ÉCHANGE INTERNATIONALE			
IACE	18 pays participants	3 sem.	
CENTRE D'ENTRAÎNEMENT DES CADETS DE BAGOTVILLE --COURS PAR QUOTA			
CIG / GTC	Cours d'instruction générale	2	
CAE	Cours d'aviation élémentaire	3	
CAA	Cours d'aviation avancée	3	
CTAAE	Cours de technologie de l'aviation et de l'aérospatiale élémentaire	3	
CSE / BSC	Cours de survie élémentaire	3	
CIS	Cours d'instructeur en survie	6	
MM-CMI	Musique militaire - Cours de musicien intermédiaire	6	
(CEVC) CENTRE D'ENTRAÎNEMENT DE VOL DES CADETS DE ST-JEAN SUR RICHELIEU --COURS PAR SÉLECTION			
BPP	Bourse de pilote de planeur	6	
BPA	Bourse de pilote d'avion	7	
CASA	Cours d'aérospatiale avancée	6	
CENTRE D'ENTRAÎNEMENT DES CADETS DE VALCARTIER --COURS PAR QUOTA			
CCPSE	Cours de conditionnement physique et sport élémentaire	3	
CICPS	Cours d'instructeur de conditionnement physique et sport	6	
CITCAC	Cours d'instructeur de tir de carabine à air comprimé	6	
CIEMC	Cours d'instructeur d'exercice militaire (drill) et cérémonial	6	
CEMCE	Cours exercice militaire (drill) et cérémonial élémentaire	3	
(CEMC) CENTRE D'ENTRAÎNEMENT MUSICAL DES CADETS Mont-St-Sacrement -- COURS PAR SÉLECTION			
MM-CME	Musique militaire – Cours de musicien élémentaire	3	
MM-CMI	Musique militaire – Cours de musicien interméd.	6	
CMN4-5	Cours de musique de niveau 4-5	6	
Musique régionale trois élément		8	
CENTRE D'ENTRAÎNEMENT DES CADETS DE CONNAUGHT --COURS PAR QUOTA			
ARMIC	Air Rifle Markmanship Instructor Course	6	
SITE DE VOL DES CADETS DE NORTH BAY --COURS PAR SELECTION			
Entretien aviation avancée		6	
Opérations d'aéroport		6	